

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 22 JANVIER 2015

MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE

Avant le début des débats, les représentants FO-DGFIP ont lu la déclaration liminaire ci-dessous ...

Madame la Directrice,

Les élus FO-DGFIP au CTL tiennent à rappeler que les projets de restriction des horaires d'ouverture au public des postes comptables soumis à l'avis de ce comité résultent d'une note au réseau émanant de la Direction Générale. Cette note n'a pas reçu l'aval des représentants nationaux des organisations syndicales lors du comité technique de réseau du 30 septembre dernier.

En effet, la Direction Générale a tenté de passer en force et de faire cautionner aux représentants des Organisations Syndicales en CTR le démantèlement programmé du réseau.

Il nous est donc demandé aujourd'hui, au niveau local, d'émettre un avis sur des modifications d'ouverture au public s'inscrivant dans un cadrage national minimal non validé dans le cadre du CTR, ce qui en dit très long sur la qualité du dialogue social dans notre administration.

Depuis des années, le syndicat F.O.-DGFIP dénonce les suppressions d'emplois et les restrictions budgétaires qui mettent en péril l'exercice normal des missions et dégradent les conditions de travail des personnels, conditions de travail épouvantables à l'heure actuelle.

Aujourd'hui, force est de constater que l'administration a délibérément mis en place les conditions d'une restriction de l'offre de service à l'usager, espérant ainsi le « désintoxiquer » de l'accueil physique.

C'est la seule solution trouvée par la direction pour permettre aux agents d'effectuer leurs missions !

Ah! Il est loin le temps où vous avez imposé la fusion pour « officiellement » améliorer l'offre de service au contribuable !!! (Officieusement, il vous fallait rassembler les agents des 2 directions pour mieux supprimer les emplois !).

Cette fusion est un échec : l'administration ne peut tenir ses engagements et ne peut proposer que fermetures au public ou fermetures de services.

F.O.-DGFIP porte d'autres ambitions pour le service public et considère que la solution réside davantage dans des effectifs suffisants et des moyens budgétaires à la hauteur des enjeux.

Nous considérons à F.O.-DGFIP que les restrictions des horaires d'ouverture ne peuvent constituer qu'un palliatif immédiat et, qu'à terme, cela préfigure le démantèlement du réseau comptable à travers des fermetures de postes déjà programmées si l'on en croit les propos tenus par les représentants de la Direction Générale dans les réunions inter-régionales.

En matière de conditions de travail, l'amélioration, si tant est qu'il y en ait une, ne sera vraisemblablement que de courte durée et la fermeture des postes entraînera inévitablement une mobilité forcée pour les personnels.

F.O.-DGFIP a suffisamment alerté et depuis très longtemps sur les risques encourus par le réseau du fait du manque de moyens.

En conséquence de quoi, la délégation F.O.-DGFIP prendra activement part aux débats pour défendre les agents et la santé au travail, mais refusera de voter sur une solution superficielle qui non seulement va détériorer les rapports avec le public mais surtout qui ne tient pas compte du fond : les suppressions d'emplois.

Les élus FO DGFIP

Pour seul document de travail, la direction fournit le tableau des horaires ci-dessous :

SERVICES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Villes de + de 10 000 habitants					
CASTELSARRASIN 24h00	8h30 – 12h00	8h30 – 12h00	8h30 – 12h00	8h30 – 12h00	
	13h30 – 16h00	13h30 – 16h00	13h30 – 16h00	13h30 – 16h00	
MOISSAC 24h00	8h30-12h00		8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00
	13h30-16h00		13h30-16h00	13h30-16h00	13h30-16h00
MONTAUBAN – Direction 24h00	8h45-12h00	8h45-12h00		8h45-12h00	8h45-12h00
	13h30-16h15	13h30-16h15		13h30-16h15	13h30-16h15
MONTAUBAN – Paierie 24h00	8h30-12h00	8h30-12h00		8h30-12h00	8h30-12h00
	13h30 – 16h00	13h30 – 16h00		13h30 – 16h00	13h30 – 16h00
MONTAUBAN – CDFIP Forestié 24h00	8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00	
	13h30-16h00	13h30-16h00	13h30-16h00	13h30-16h00	
MONTAUBAN – Trés. Municipale 24h00		8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00
		13h30-16h00	13h30-16h00	13h30-16h00	13h30-16h00
Villes de - de 10 000 habitants					
BEAUMONT-DE-LOMAGNE 17h00		9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00
		13h00-15h30		13h00-15h30	
CAUSSADE-CAYLUS 16h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	
	13h30-15h30		13h30-15h30		
GRISOLLES 16h00	9h00-12h15	9h00-12h15	9h00-12h15	9h00-12h15	9h00-12h00
LABASTIDE-ST-PIERRE 16h00	8h30-12h30	8h30-12h30	8h30-12h30	8h30-12h30	
LAFRANCAISE 16h00	8h30-12h30	8h30-12h30	8h30-12h30	8h30-12h30	
MONCLAR-DE-QUERCY 17h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00
				14h00-16h00	
MONTECH 16h00		8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00
		14h00-16h00			
NEGREPELISSE 16h00	8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00	
				13h30-15h30	
ST-ANTONIN-NOBLE-VAL 16h00		8h30-12h00	8h30-11h30	8h30-12h00	
		13h00-h16h00		13h00-h16h00	
VALENCE D'AGEN 16h00		8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00	
		13h30-16h15		13h30-16h15	
VERDUN-SUR-GARONNE 16h00	8h40-12h00	8h40-12h00		8h40-12h00	
	14h00-16h00	14h00-16h00		14h00-16h00	
Sites non concernés (amplitude déjà inférieure à 16h00)					
LAUZERTE 12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	
MONTAIGU-DE-QUERCY 7h00		8h45-12h15			8h45-12h15
ST-NICOLAS-DE-LA-GRAVE 15h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00

Ce document est présenté comme la synthèse de la consultation des agents du département.

La direction rappelle les éléments figurant dans la note nationale du 22 octobre 2014 :

- 24 heures d'amplitude par semaine avec 4 jours minimum pour les villes de + de 10 000 habitants,
- 16 heures d'amplitude par semaine pour les villes de - de 10 000 habitants,
- possibilité de revoir à la hausse l'amplitude lors des pics d'affluence.

La direction a ensuite présenté les modalités de consultation mises en œuvre dans le département ... les chefs de service ont été informés du dispositif lors du comité de direction du 3-12-2014 (certains ont

compris que les lundi, mercredi et vendredi n'étaient pas pertinents !!!). Ils étaient chargés de consulter de façon informelle les collègues. (Tellement informelle que certains ont oublié de le faire !!!)
Les chefs de services devaient ensuite faire un compte rendu de cette consultation (cf. note nationale).

Des débats tronqués ... au nom du « temps de travail protégé » des agents en charge de l'accueil !
En effet, aucun compte rendu ne nous a été communiqué (apparemment, il n'y en avait pas!!!)
Aucun élément chiffré du volume de l'accueil physique (on a pourtant des questionnaires de files d'attente !!!)
Aucun élément chiffré du volume d'appels téléphoniques, du volume de courriels ou du volume des démarches en ligne (et oui, un jour de fermeture va sûrement entraîner une augmentation des autres modes d'accès à nos services !!!)

FORCE OUVRIERE s'est insurgée contre cette consultation « bidon » ! Cette mesure devait pourtant : « améliorer les conditions de vie au travail des agents à l'accueil et renforcer leur sécurité ». A titre d'exemple, FORCE OUVRIERE cite le CDFiP de Montauban : Les 3 jours de fermeture consécutifs vont conduire à une véritable « émeute » chaque lundi matin. On se demande bien où est l'amélioration !!!

En réponse, la direction vante les mérites d'Internet, des démarches en lignes, des courriels ... bla bla bla ... les agents prennent des congés le vendredi ... bla bla bla ... et bienvenue dans le monde des bisounours !

En conclusion, le lendemain de la fermeture, il faudra renforcer l'accueil, répondre aux courriels, traiter les démarches en ligne ... et accueillir le flux des postes fermés ! Certains sites seront submergés et ni la qualité de l'accueil ni la sécurité des agents ne seront préservées...

Pour FORCE OUVRIERE, ce sont bien tous les services et tous les agents qui sont impactés par cette mesure et non seulement l'accueil comme le prétend la direction.

La direction conclut les débats en soumettant au vote les plages d'accueil telles que proposées dans les documents de travail. Elle précise cependant qu'elle a identifié des périodes de « pointes de charges » pendant lesquelles l'amplitude d'ouverture sera revue à la hausse. Il s'agit des 4 semaines précédant la date limite de dépôt des déclarations de revenus et des 5 jours entourant chaque échéance de paiement (15-09, 15-10, 15-11 et 15-12). Ces nouveaux horaires seront effectifs au 1^{er} février prochain mais on pourra les modifier rapidement si le choix du jour de fermeture apparaît ingérable. Un bilan sera fait, en fin d'année, sur les 2 SIP du département.

Vote abstention : 1 CGT , 2 Solidaires et 1 CFDT
Les 2 élus FO ont refusé de voter conformément à la déclaration liminaire.

PONTS NATURELS 2015

La direction soumet au CTL les jours suivants :
- vendredi 15 mai 2015
- lundi 13 juillet 2015
Le calendrier 2015 n'offrait pas d'autre possibilité ...

Vote pour : 2 FO, 2 Solidaires, 1 CGT et 1 CFDT

Questions diverses

Restauration à Albasud :

- La direction a pris contact avec le propriétaire : les travaux devraient commencer prochainement !
- En cas de livraison du bâtiment annexe après notre installation, un conventionnement serait conclu avec des restaurants à proximité.
- Le calendrier prévisionnel du déménagement est maintenu.

Les élus FO-DGFIP en CTL :

Alexandre AUDOYNAUD, Jean-Michel WISCART, Jean-Pierre MAURIE, Nathalie MAURIE

De qui se moque-ton ?



ACTUALITÉ 3 - 2015

COMMUNIQUÉ

Mesures exceptionnelles pour lutter contre le terrorisme

Des éclaircissements s'imposent

La Fédération des Finances **FO** prend acte des 80 créations d'emplois au ministère des finances, dont 70 pour la Douane, annoncées ce jour en Conseil des Ministres dans le cadre des mesures exceptionnelles pour lutter contre le terrorisme.

Toutefois **FO Finances** déplore leur étalement sur une durée de 3 ans. De plus, elles sont loin de compenser les 2546 suppressions d'emplois dans les ministères économiques et financiers, dont 266 à la Douane, votées dans la Loi de Finances 2015.

De même, l'imprécision des mesures prises en termes de renforcement des moyens en équipement, apparaît en décalage avec les manques constatés dans les unités, révélés au grand jour depuis la mise en place du dispositif Vigipirate Alerte.

FO Finances sera particulièrement attentive au contenu du projet de loi sur le renseignement annoncé pour mars, dans lequel plusieurs directions de Bercy devraient être concernées.

FO Finances s'interroge également sur les mesures concrètes que les autorités gouvernementales souhaitent mettre en œuvre pour le renforcement des contrôles extérieurs à l'Union Européenne dans le cadre de l'espace Schengen.

Pour **FO Finances**, suite aux décisions prises par le Gouvernement ce jour et les nombreuses interrogations qu'elles posent, il est urgent que le Ministre des Finances et des Comptes Publics reçoive les représentants des fédérations de Bercy.

Paris, le 21 Janvier 2015

... et pendant ce temps là les suppressions d'emplois continuent !